

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES

Appel d'Offres N° 02/2019

ACQUISITION DE SERVICES D'ASSISTANCE TECHNIQUE ET DE FORMATION POUR L'APPUI A LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION INTERNATIONALE RELATIVE AUX DROITS DES PERSONNES HANDICAPEES

Le ministère des Affaires Sociales se propose de lancer un Appel d'Offres international pour l'ACQUISITION DE SERVICES D'ASSISTANCE TECHNIQUE ET DE FORMATION POUR L'APPUI A LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION INTERNATIONALE RELATIVE AUX DROITS DES PERSONNES HANDICAPEES

Les soumissionnaires intéressés par le présent Appel d'Offres peuvent retirer le dossier sur le site gouvernemental www.tuneps.tn et ce dès la parution de l'avis sur TUNEPS.

Les offres techniques et financières doivent être envoyées directement sur le site TUNEPS. Si le volume maximal de l'application ne le permet pas, le bordereau des prix et les caractéristiques techniques minimales exigées doivent être envoyés sur le site TUNEPS.

Le reste des documents peut être envoyé par courrier.

Le soumissionnaire doit mentionner que le reste des documents sera envoyé au bureau d'ordre central **au siège du** Ministère des Affaires Sociales au nom de Monsieur le Directeur General des Services Communs portant la mention : « **A ne pas ouvrir- Appel d'Offres n°02/2019. : APPUI A LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION INTERNATIONALE RELATIVE AUX DROITS DES PERSONNES HANDICAPEES** ».

Les offres doivent parvenir au plus tard le **21 Mars 2019 à 10 :00H.**

La séance d'ouverture des plis sera publique le même jour à 11:00 H.

Elements constitutifs de l'offre

L'offre doit comporter :

1. **Les documents administratifs** doivent comporter, soit pour le chef de file soit, en cas de groupement, pour chaque partenaire Italien ou Tunisien :

- Le présent cahier des charges avec toutes ses composantes.

Pour l'Organisation italienne soumissionnaire et, en cas de groupement, pour chaque partenaire Italien :

- Fiche de renseignements généraux sur l'Organisation
- Procuration, si cela est nécessaire.
- Déclaration sur l'honneur de non influence, de non faillite, de liquidation de règlement judiciaire et attestant l'absence des causes d'exclusion mentionnée dans les conditions d'Appel d'Offre
- Attestation fiscale prévue par la législation en vigueur et valable pour l'année en cours.
- Certificat d'affiliation à un régime de sécurité sociale, soit l'INPS (Istituto di Previdenza Sociale) pour les organismes Italiens.
- Un extrait du registre de commerce ou tout autre document équivalent prévu par le droit du gouvernement italien.
- Copie conforme des bilans relatifs aux années **2015-2016-2017.**
- Déclaration du chiffre d'affaires ou du budget de fonctionnement/projets réalisés relatifs aux années **2015-2016-2017.**
- Toute autre pièce équivalente selon la législation du pays dans lequel elle est établie.

En cas de groupement, pour chaque partenaire Tunisien :

- Fiche d'informations générales sur l'Organisation Procuration, si cela est nécessaire.
- Déclaration sur l'honneur de non influence, de non faillite, de liquidation de règlement judiciaire
- Attestation fiscale prévue par la législation en vigueur et valable à la date d'ouverture des offres.
- Certificat d'affiliation à un régime de sécurité sociale, soit la CNSS pour les organismes Tunisiens.
- Un extrait du registre de commerce.
- Copie conforme des bilans relatifs aux années 2015-2016-2017.
- Déclaration du chiffre d'affaires relative aux années 2015-2016-2017.

2. L'Offre technique doit comporter :

- Les références en gestion de projets similaires :
- Pour le Chef de file : au moins une (1) référence dans les services liés au renforcement des institutions et de la société civile en faveur de la promotion des droits des personnes handicapées et vulnérables et/ou la défense des droits de l'homme au cours des années 2013-2014-2015-2016-2017.
- Pour les partenaires, Italiens et Tunisiens : au moins une (1) référence liée au renforcement des institutions publiques et de la société civile (tous secteurs confondus) au cours des années 2014-2015-2016-2017-2018 ou au moins une (1) référence en faveur de la promotion des droits des personnes handicapées et vulnérables et/ou la défense des droits de l'homme au cours des années 2014-2015-2016-2017-2018.
- La déclaration de l'ancienneté possédée dans l'exercice (qui doit être supérieure ou égale à 7 ans pour le chef de file et supérieure ou égale à 3 ans pour les partenaires).
- La liste de tout le personnel à affecter aux services d'assistance technique.
- Les Curriculum Vitae des experts dûment signés, les copies des leurs diplômes (maîtrise, doctorat etc.) et leurs certificats de travail.
- La méthodologie d'exécution des services, conformément aux Termes de Référence (Pièce 4), en précisant :
 - o Le plan d'exécution des services d'assistance technique ;
 - o Les activités à exécuter dans chaque phase et par expert ;
 - o La répartition des activités en homme/jour ;
 - o Le planning de réalisation des services proposés (Chronogramme);
 - o Le contenu des formations/ateliers à réaliser les supports éventuellement utilisés, les outputs escomptés, les livrables à remettre.

3. L'Offre financière doit comporter :

- La Soumission
- Le bordereau des détails estimatifs des prix des services offerts